

Des avancées encore insuffisantes sur les retraites agricoles.

08/09/2010 | Mise à jour : 18:09



Claude Berger, président de la section des anciens exploitants de la FNSEA, a accueilli avec satisfaction les déclarations du président de la République, tout en espérant que de nouvelles avancées puissent être acquises lors du débat parlementaire. Interview.

- Après la journée de mobilisation nationale du 7 septembre, comment avez-vous accueilli les déclarations du président de la République sur les retraites ?

Claude Berger : Sous réserve d'un inventaire précis, la déclaration du président de la République sur les retraites répond en partie aux propositions de la FNSEA et de la Section nationale des anciens exploitants agricoles. Que la possibilité d'un départ à la retraite anticipé à 60 ans, voire avant, pour ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans - et cela concerne beaucoup d'agriculteurs - soit actée est une bonne chose. De même en ce qui concerne la pénibilité. Le président de la République a bien précisé dans sa déclaration que le dispositif serait étendu aux agriculteurs, ce qui n'était pas le cas dans le projet de loi. En outre la prise en compte d'un taux d'incapacité de 10 % au lieu de 20 % initialement prévu va également dans le bon sens et permet d'élargir la mesure.

En revanche, nous sommes déçus qu'aucune avancée n'ait pu être faite sur l'annulation de la décote à 65 ans comme nous l'avions demandé. Le report de 65 à 67 ans de l'âge permettant la liquidation de la pension sans minoration pour les personnes ne justifiant pas d'une carrière complète est une mesure extrêmement pénalisante pour les conjoints d'exploitants, essentiellement les femmes, qui ont déjà par ailleurs les plus faibles retraites.

- Sur quels points auriez-vous aimé que Nicolas Sarkozy se prononce également ?

CB : Il manque dans le projet de loi et dans les déclarations du président de la République un engagement sur le calcul de la retraite sur la base des 25 meilleures années. Contrairement aux retraites du régime général qui sont calculées sur les 25 meilleures années, le calcul de la pension des agriculteurs s'effectue sur l'ensemble de la carrière. Même si Eric Woerth comme Bruno Le Maire que nous avons rencontrés au mois de juin, se sont montrés ouverts à cette évolution, nous n'avons à ce jour aucune assurance. Il est en effet indispensable que les règles de retraite des agriculteurs convergent progressivement vers les règles du régime général afin notamment que les retraites agricoles puissent enfin être calculées sur les 25 meilleures années.

75 % du Smic

- Lors de la présentation du projet de loi au mois de juin, certains aménagements au régime des retraites agricoles ont été annoncés. Sont-ils satisfaisants ?

CB : Bien entendu nous nous félicitons de la suppression du critère des 17,5 ans en tant que chef d'exploitation pour accéder à la revalorisation des retraites de chefs d'exploitation. L'abandon de cette contrainte permettra notamment à de nombreuses femmes ayant occupé successivement des statuts différents de conjoint et d'exploitant d'en bénéficier.

De même, l'ouverture de l'accès à la retraite complémentaire agricole aux collaborateurs d'exploitation et aux aides familiaux qui en sont aujourd'hui exclus est une bonne chose. Mais on ignore à ce jour les conditions dans lesquelles cela va se mettre en place, qu'il s'agisse du niveau des cotisations et donc par conséquent du montant des prestations. Attention de ne pas plomber les trésoreries des exploitations par des charges trop élevées.

Autre dossier, celui des très petites retraites, notamment celles des femmes monopensionnées qui ont des niveaux inférieurs au minimum vieillesse. Nous souhaiterions qu'elles puissent atteindre le minimum vieillesse.

- A l'heure du débat parlementaire sur les retraites, quelle déclaration auriez-vous aimé entendre dans la bouche des pouvoirs publics ?

CB : En 2002, lors de la création de la retraite complémentaire obligatoire, les pouvoirs publics se sont engagés dans la loi à porter progressivement la pension des agriculteurs à 75 % du Smic. Huit ans après, il faut reconnaître que la promesse n'a pas été tenue. Il manque aujourd'hui 350 € par an à la retraite complémentaire à taux plein pour atteindre cet objectif. Les pouvoirs publics doivent impérativement corriger le tir.

Enfin, parmi nos demandes fortes, il y a l'attribution d'un complément forfaitaire pour les parents qui ont élevé trois enfants et plus. Nous ne pouvons nous contenter d'une bonification de 10 % sur le montant des retraites. Un dispositif particulièrement injuste quand on sait que les retraites agricoles sont généralement très faibles.

